

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Date de convocation :

18 janvier 2022

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Étaient absentes et excusées Mesdames : SOURDET Joëlle et CASERT Catherine.

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 09
Pouvoir : 0
Votants : 09

Formant la majorité des membres en exercice.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1470/2022

Objet :

Arrêt du projet du PLU
de CHEPY

Avis du Conseil
Municipal

Vu la délibération 1238/2014 modifiant et complétant la délibération 1231/2014 prescrivant la révision du POS de Chepy en PLU,

Vu la délibération 1370/2017 transférant la compétence d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole,

Vu l'approbation du PADD par délibération n° 1436/2020,


Vu le rapport environnemental présenté fin 2021,

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux présents d'émettre un avis concernant l'arrêt du projet du PLU communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les Conseillers Municipaux **votent pour** l'arrêt du projet du PLU de Chepy.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 28 janvier 2022.

Le Maire,
J. ROUSSINET



Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 28 janvier 2022